

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 20 janvier 2022

Recensement de la population du 20 janvier au 26 février 2022

À partir du 20 janvier et jusqu'au 26 février 2022, 57 agents vont recenser 16 075 logements nantais, soit un échantillon de 8 % des logements de la ville. Cette méthode statistique est appliquée dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Il est proposé aux Nantais concernés de se faire recenser par internet, solution choisie par 80 % d'entre eux.

Afin de préparer au mieux l'enquête de recensement, la Ville de Nantes mobilise d'importants moyens humains et logistiques en recrutant 57 agents recenseurs. Munis d'une carte officielle avec photo (voir le trombinoscope en pièce jointe), ils se rendront au domicile des Nantais devant être recensés. L'année dernière, en raison de l'épidémie de Covid-19, aucun recensement n'avait pu être effectué.

Le recensement est organisé dans le respect des gestes barrières pour protéger les habitants et les agents (formation aux gestes barrières, équipement en masques, gel hydroalcooliques et lingettes). L'agent recenseur remettra aux habitants optant pour la dématérialisation de leur déclaration des identifiants qui leur permettront de répondre en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr/.

Comme tous les 5 ans, en plus de la collecte traditionnelle, le recensement des habitations mobiles et des personnes sans abri est également organisé. Celui-ci est programmé les 20 et 21 janvier. Les personnes concernées rempliront les mêmes documents que le reste de la population. Pour la ville, ce recensement est l'occasion de rappeler que tous les nantais comptent quelle que soit leur situation économique ou sociale. La réussite de cette opération est liée à la forte mobilisation d'acteurs associatifs nantais qui interviennent au quotidien auprès de ces personnes.

Il est obligatoire de répondre à l'enquête de recensement. Les informations sont strictement confidentielles. Les agents recenseurs sont tenus au secret professionnel.

DES ENJEUX FORTS POUR LA VILLE

Cette enquête de recensement permet d'actualiser les données démographiques et sociales de la commune. Tous les ans, l'INSEE publie ainsi la population légale actualisée de chaque commune ainsi que des résultats statistiques à tous les niveaux d'organisation du pays. Pour la ville de Nantes, 318 808 habitants au 1^{er} janvier 2020.

Sous la responsabilité de l'État, l'enquête de recensement repose sur un partenariat entre l'INSEE, chargé de son organisation, du contrôle de la procédure et de la publication des résultats, et la commune chargée de la mise en œuvre de l'opération. Les enjeux du recensement sont forts dans un contexte d'évolution de la société française :

- il permet à l'INSEE de fournir des résultats détaillés sur la répartition de la population selon différents critères, de déterminer le montant des dotations de l'État à la Ville ;
- il est une base de référence pour plus de 200 textes législatifs ou réglementaires.

Pour plus de renseignements, les Nantais peuvent s'adresser à :

Allonantes : 02 40 41 9000

Email : recensement.population@mairie-nantes.fr